


VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2025
DELIBERATION N°2025_086

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le 2025
ID : 076-217601087-20251218-2025_086-DE



VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)

CONSEIL MUNICIPAL
18 DÉCEMBRE 2025



Date de la convocation : 12/12/2025

Date d'affichage : 12/12/2025

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents régulièrement convoqués : 26

Représentés régulièrement convoqués : 6

Absents : 1

Présents régulièrement convoqués : Mmes et MM.

Théo PEREZ, Philippe Emmanuel CAILLÉ, Mélanie VAUCHEL, Michel PHILIPPE, Patricia RENAULT, Jérôme ROBERT, Margaux VANTHOURNOUT, Aurélien BEHENGARAY, Marie MABILLE, Hervé ADEUX, Christine LEROY, Isabelle HERBERT, Grégory DEREN, Basile BERNARD, Hélène SOLER, Jean-Marie LÉGUILLON, Stéphane BERTOLETTI, Grégoire POUPON, Vincent BOURGES, Bruno COLESSE, Catherine GENDRE, Marie-Françoise GUGUIN, Nicole BERGES, Gildas QUÉRÉ, Philippe COUVREUR, Isabelle SAINT BONNET

Absents excusés régulièrement convoqués :

Mme Gaëlle RICHET pouvoir à M Philippe Emmanuel CAILLÉ, Mme Claire PEREZ pouvoir à M Basile BERNARD, Mme Marie-Laure PATOUX pouvoir à Mme Mélanie VAUCHEL, Mme Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES pouvoir à Mme Marie-Françoise GUGUIN, M Lionel ANSELMO pouvoir à M Gildas QUÉRÉ, M Frédéric ABRAHAM pouvoir à Mme Nicole BERGES

Secrétaire de séance : Mme Isabelle HERBERT

8 - OBJET : ADMINISTRATION DE LA VILLE - POPULATION - REPRISE DE SEPULTURES EN TERRAIN COMMUN DANS LES DEUX CIMETIERES COMMUNAUX - AUTORISATION

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de la Municipalité

2025_086

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22, L.2122- 23, et L.2223-15,

Vu la décision n° 2024-1110 QPC du 31 octobre 2024, le Conseil constitutionnel qui a déclaré contraire à la Constitution les mots " en l'absence d'opposition connue ou attestée du défunt" figurant au 2e alinéa de l'article L. 2223-4 du code général des collectivités territoriales. L'abrogation de ces dispositions, est toutefois reportée au 31 décembre 2025, précisant que jusqu'à l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi ou jusqu'à la date de l'abrogation des dispositions déclarées inconstitutionnelles, le maire doit informer par tout moyen utile les tiers susceptibles de faire connaître la volonté du défunt du fait qu'il envisage de faire procéder à la crémation des restes exhumés à la suite de la reprise d'une sépulture en terrain commun,

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2025
DELIBERATION N°2025_086

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le

2025

ID : 076-217601087-20251218-2025_086-DE



Vu la délibération n° 14_2020 du Conseil municipal du 13 juillet 2020, relative à la délégation du Conseil municipal au maire ou en cas d'empêchement à un adjoint dans l'ordre des nominations,

Considérant la possibilité de recours à une procédure simplifiée par voie d'arrêté du Maire,

Considérant que la période d'occupation des défunts inhumés en terrain commun en 1979 est anciennement échue et que la décomposition des corps pourrait y être plus probable,

Considérant qu'il convient d'autoriser la reprise, et de fixer la date de reprise des sépultures en terrain commun dont la liste est annexée ci-dessous (sous réserve d'ultimes visites sur site), afin d'y affecter de nouvelles sépultures,

Cimetière de la Mare des Champs

Octroi	Emplacement	Ancien n°
01/08/1977	Carré D Rang E5 Tombe 24	CARRE D/E5/24
01/10/1973	Carré D Rang E2 Tombe 20	CARRE D/E2/20
05/10/1967	Carré D Rang E4 Tombe 24	CARRE D/E4/24
01/10/1955	Carré D Rang E4 Tombe 1	CARRE D/E4/1
01/06/1955	Carré D Rang E5 Tombe 28	CARRE D/E5/28
01/12/1954	Carré D Rang E5 Tombe 26	CARRE D/E5/26
01/05/1947	Carré D Rang E0 Tombe 16	CARRE D/E0/16
14/12/1945	Carré D Rang E1 Tombe 19	CARRE D/E1/19

Cimetière des Rouges Terres

Octroi	Emplacement	Ancien n°
28/12/1979	Tombe 266	266
16/11/1979	Tombe 268	268
13/11/1979	Tombe 271	271
09/11/1979	Tombe 270	270
29/10/1979	Tombe 255	255
29/10/1979	Tombe 272	272
29/09/1979	Tombe 254	254
27/08/1979	Tombe 253	253
16/08/1979	Tombe 252	252
06/08/1979	Tombe 251	251
25/07/1979	Tombe 249	249
05/07/1979	Tombe 248	248
21/06/1979	Tombe 231	231
18/05/1979	Tombe 247	247
14/05/1979	Tombe 246	246
24/04/1979	Tombe 245	245
04/04/1979	Tombe 244	244
23/03/1979	Tombe 243	243
20/03/1979	Tombe 242	242
02/03/1979	Tombe 241	241
19/02/1979	Tombe 240	240
01/02/1979	Tombe 239	239
30/12/1978	Tombe 222	222
26/12/1978	Tombe 224	224
19/12/1978	Tombe 228	228

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2025
DELIBERATION N°2025_086

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le

2025

ID : 076-217601087-20251218-2025_086-DE



12/12/1978	Tombe 215	215
05/12/1978	Tombe 164	164
02/11/1978	Tombe 223	223
18/10/1978	Tombe 225	225
14/09/1978	Tombe 226	226
22/08/1978	Tombe 227	227
27/07/1978	Tombe 229	229
27/07/1978	Tombe 230	230
19/04/1978	Tombe 233	233
15/03/1978	Tombe 221	221
13/03/1978	Tombe 220	220
24/02/1978	Tombe 219	219
08/02/1978	Tombe 217	217
06/02/1978	Tombe 234	234
22/01/1978	Tombe 236	236
16/01/1978	Tombe 235	235
07/01/1978	Tombe 237	237
29/12/1977	Tombe 238	238
16/12/1977	Tombe 213	213
30/11/1977	Tombe 212	212
25/11/1977	Tombe 216	216
14/11/1977	Tombe 209	209
14/11/1977	Tombe 211	211
24/10/1977	Tombe 207	207
21/10/1977	Tombe 210	210
18/10/1977	Tombe 208	208
03/10/1977	Tombe 206	206
22/09/1977	Tombe 205	205
01/09/1977	Tombe 188	188
16/08/1977	Tombe 190	190
14/08/1977	Tombe 191	191
22/07/1977	Tombe 195	195
11/07/1977	Tombe 197	197
07/07/1977	Tombe 193	193
04/07/1977	Tombe 194	194
02/07/1977	Tombe 196	196
02/07/1977	Tombe 198	198
23/06/1977	Tombe 199	199
16/05/1977	Tombe 200	200
22/04/1977	Tombe 201	201
06/04/1977	Tombe 202	202
29/03/1977	Tombe 203	203
24/03/1977	Tombe 182	182
02/03/1977	Tombe 204	204
13/12/1976	Tombe 187	187
11/12/1976	Tombe 183	183
19/11/1976	Tombe 185	185
26/10/1976	Tombe 184	184
05/10/1976	Tombe 180	180
30/09/1976	Tombe 178	178
13/09/1976	Tombe 181	181
25/08/1976	Tombe 179	179
11/08/1976	Tombe 175	175

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2025
DELIBERATION N°2025_086

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le



2025
ID : 076-217601087-20251218-2025_086-DE

03/06/1976	Tombe 173	173
01/06/1976	Tombe 172	172
01/06/1976	Tombe 174	174
03/05/1976	Tombe 171	171
24/04/1976	Tombe 154	154
17/04/1976	Tombe 156	156
07/04/1976	Tombe 157	157
05/03/1976	Tombe 158	158
30/01/1976	Tombe 160	160
15/01/1976	Tombe 159	159
14/01/1976	Tombe 161	161
14/01/1976	Tombe 163	163
07/01/1976	Tombe 162	162
02/01/1976	Tombe 167	167
31/12/1975	Tombe 106	106
03/12/1975	Tombe 165	165
15/11/1975	Tombe 169	169
17/10/1975	Tombe 168	168
07/10/1975	Tombe 170	170
25/09/1975	Tombe 153	153
11/09/1975	Tombe 152	152
04/09/1975	Tombe 151	151
31/07/1975	Tombe 150	150
10/07/1975	Tombe 148	148
30/05/1975	Tombe 147	147
21/04/1975	Tombe 145	145
13/04/1975	Tombe 144	144
27/02/1975	Tombe 146	146
19/02/1975	Tombe 141	141
06/02/1975	Tombe 142	142
30/01/1975	Tombe 140	140
30/01/1975	Tombe 143	143
29/01/1975	Tombe 139	139
27/01/1975	Tombe 138	138
10/01/1975	Tombe 137	137
10/01/1975	Tombe 135	135
08/01/1975	Tombe 136	136
24/12/1974	Tombe 49	49
16/12/1974	Tombe 133	133
11/12/1974	Tombe 134	134
04/12/1974	Tombe 131	131
29/11/1974	Tombe 130	130
27/11/1974	Tombe 129	129
27/11/1974	Tombe 132	132
23/11/1974	Tombe 128	128
15/11/1974	Tombe 127	127
09/11/1974	Tombe 126	126
06/11/1974	Tombe 125	125
31/10/1974	Tombe 124	124
30/10/1974	Tombe 123	123
17/10/1974	Tombe 121	121
05/10/1974	Tombe 122	122
27/09/1974	Tombe 120	120

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2025
DELIBERATION N°2025_086

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le



2025
ID : 076-217601087-20251218-2025_086-DE

28/08/1974	Tombe 110	110
23/08/1974	Tombe 109	109
21/08/1974	Tombe 108	108
19/08/1974	Tombe 111	111
13/08/1974	Tombe 107	107
12/08/1974	Tombe 112	112
06/08/1974	Tombe 113	113
26/07/1974	Tombe 118	118
24/07/1974	Tombe 114	114
22/07/1974	Tombe 105	105
17/07/1974	Tombe 115	115
15/07/1974	Tombe 116	116
15/07/1974	Tombe 104	104
04/07/1974	Tombe 103	103
24/06/1974	Tombe 117	117
07/06/1974	Tombe 119	119
30/05/1974	Tombe 96	96
27/05/1974	Tombe 95	95
21/05/1974	Tombe 94	94
15/05/1974	Tombe 98	98
14/05/1974	Tombe 76	76
18/03/1974	Tombe 99	99
12/03/1974	Tombe 91	91
12/02/1974	Tombe 92	92
28/01/1974	Tombe 93	93
25/01/1974	Tombe 100	100
17/01/1974	Tombe 90	90
16/01/1974	Tombe 101	101
10/01/1974	Tombe 89	89
30/11/1973	Tombe 102	102
23/11/1973	Tombe 71	71
24/10/1973	Tombe 72	72
23/10/1973	Tombe 73	73
27/09/1973	Tombe 70	70
08/09/1973	Tombe 69	69
06/09/1973	Tombe 75	75
10/08/1973	Tombe 77	77
27/07/1973	Tombe 79	79
18/07/1973	Tombe 78	78
18/07/1973	Tombe 80	80
17/07/1973	Tombe 81	81
11/07/1973	Tombe 82	82
05/07/1973	Tombe 83	83
02/07/1973	Tombe 84	84
22/06/1973	Tombe 85	85
01/06/1973	Tombe 61	61
28/05/1973	Tombe 51	51
24/02/1973	Tombe 55	55
01/02/1973	Tombe 54	54
30/01/1973	Tombe 53	53
28/11/1972	Tombe 47	47
04/11/1972	Tombe 48	48
11/09/1972	Tombe 50	50

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2025
DELIBERATION N°2025_086

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le

2025

ID : 076-217601087-20251218-2025_086-DE



23/03/1972	Tombe 33	33
01/02/1972	Tombe 16	16

Considérant néanmoins que parmi les sépultures en terrain commun, certaines peuvent être visitées par les familles,

Considérant que la commune n'a pas procédé à la reprise des terrains communs au terme du délai réglementaire,

DÉCIDE que les sépultures temporaires en terrain commun mentionnées dans la liste ci-dessous et dont la dernière inhumation a eu lieu en 1979 feront l'objet d'une reprise de sépulture, à compter du 1^{er} avril 2026, qui tient compte d'un délai de mise en œuvre et d'un délai raisonnable de trois mois laissés aux familles pour toute intervention.

Cimetière de la Mare des Champs

Octroi	Emplacement	Ancien n°
01/08/1977	Carré D Rang E5 Tombe 24	CARRE D/E5/24
01/10/1973	Carré D Rang E2 Tombe 20	CARRE D/E2/20
05/10/1967	Carré D Rang E4 Tombe 24	CARRE D/E4/24
01/10/1955	Carré D Rang E4 Tombe 1	CARRE D/E4/1
01/06/1955	Carré D Rang E5 Tombe 28	CARRE D/E5/28
01/12/1954	Carré D Rang E5 Tombe 26	CARRE D/E5/26
01/05/1947	Carré D Rang E0 Tombe 16	CARRE D/E0/16
14/12/1945	Carré D Rang E1 Tombe 19	CARRE D/E1/19

Cimetière des Rouges Terres

Octroi	Emplacement	Ancien n°
28/12/1979	Tombe 266	266
16/11/1979	Tombe 268	268
13/11/1979	Tombe 271	271
09/11/1979	Tombe 270	270
29/10/1979	Tombe 255	255
29/10/1979	Tombe 272	272
29/09/1979	Tombe 254	254
27/08/1979	Tombe 253	253
16/08/1979	Tombe 252	252
06/08/1979	Tombe 251	251
25/07/1979	Tombe 249	249
05/07/1979	Tombe 248	248
21/06/1979	Tombe 231	231
18/05/1979	Tombe 247	247
14/05/1979	Tombe 246	246
24/04/1979	Tombe 245	245
04/04/1979	Tombe 244	244
23/03/1979	Tombe 243	243
20/03/1979	Tombe 242	242
02/03/1979	Tombe 241	241
19/02/1979	Tombe 240	240
01/02/1979	Tombe 239	239

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2025
DELIBERATION N°2025_086

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le

2025

ID : 076-217601087-20251218-2025_086-DE



30/12/1978	Tombe 222	222
26/12/1978	Tombe 224	224
19/12/1978	Tombe 228	228
12/12/1978	Tombe 215	215
05/12/1978	Tombe 164	164
02/11/1978	Tombe 223	223
18/10/1978	Tombe 225	225
14/09/1978	Tombe 226	226
22/08/1978	Tombe 227	227
27/07/1978	Tombe 229	229
27/07/1978	Tombe 230	230
19/04/1978	Tombe 233	233
15/03/1978	Tombe 221	221
13/03/1978	Tombe 220	220
24/02/1978	Tombe 219	219
08/02/1978	Tombe 217	217
06/02/1978	Tombe 234	234
22/01/1978	Tombe 236	236
16/01/1978	Tombe 235	235
07/01/1978	Tombe 237	237
29/12/1977	Tombe 238	238
16/12/1977	Tombe 213	213
30/11/1977	Tombe 212	212
25/11/1977	Tombe 216	216
14/11/1977	Tombe 209	209
14/11/1977	Tombe 211	211
24/10/1977	Tombe 207	207
21/10/1977	Tombe 210	210
18/10/1977	Tombe 208	208
03/10/1977	Tombe 206	206
22/09/1977	Tombe 205	205
01/09/1977	Tombe 188	188
16/08/1977	Tombe 190	190
14/08/1977	Tombe 191	191
22/07/1977	Tombe 195	195
11/07/1977	Tombe 197	197
07/07/1977	Tombe 193	193
04/07/1977	Tombe 194	194
02/07/1977	Tombe 196	196
02/07/1977	Tombe 198	198
23/06/1977	Tombe 199	199
16/05/1977	Tombe 200	200
22/04/1977	Tombe 201	201
06/04/1977	Tombe 202	202
29/03/1977	Tombe 203	203
24/03/1977	Tombe 182	182
02/03/1977	Tombe 204	204
13/12/1976	Tombe 187	187
11/12/1976	Tombe 183	183
19/11/1976	Tombe 185	185
26/10/1976	Tombe 184	184
05/10/1976	Tombe 180	180
30/09/1976	Tombe 178	178

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2025
DELIBERATION N°2025_086

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le

2025

ID : 076-217601087-20251218-2025_086-DE



13/09/1976	Tombe 181	181
25/08/1976	Tombe 179	179
11/08/1976	Tombe 175	175
03/06/1976	Tombe 173	173
01/06/1976	Tombe 172	172
01/06/1976	Tombe 174	174
03/05/1976	Tombe 171	171
24/04/1976	Tombe 154	154
17/04/1976	Tombe 156	156
07/04/1976	Tombe 157	157
05/03/1976	Tombe 158	158
30/01/1976	Tombe 160	160
15/01/1976	Tombe 159	159
14/01/1976	Tombe 161	161
14/01/1976	Tombe 163	163
07/01/1976	Tombe 162	162
02/01/1976	Tombe 167	167
31/12/1975	Tombe 106	106
03/12/1975	Tombe 165	165
15/11/1975	Tombe 169	169
17/10/1975	Tombe 168	168
07/10/1975	Tombe 170	170
25/09/1975	Tombe 153	153
11/09/1975	Tombe 152	152
04/09/1975	Tombe 151	151
31/07/1975	Tombe 150	150
10/07/1975	Tombe 148	148
30/05/1975	Tombe 147	147
21/04/1975	Tombe 145	145
13/04/1975	Tombe 144	144
27/02/1975	Tombe 146	146
19/02/1975	Tombe 141	141
06/02/1975	Tombe 142	142
30/01/1975	Tombe 140	140
30/01/1975	Tombe 143	143
29/01/1975	Tombe 139	139
27/01/1975	Tombe 138	138
10/01/1975	Tombe 137	137
10/01/1975	Tombe 135	135
08/01/1975	Tombe 136	136
24/12/1974	Tombe 49	49
16/12/1974	Tombe 133	133
11/12/1974	Tombe 134	134
04/12/1974	Tombe 131	131
29/11/1974	Tombe 130	130
27/11/1974	Tombe 129	129
27/11/1974	Tombe 132	132
23/11/1974	Tombe 128	128
15/11/1974	Tombe 127	127
09/11/1974	Tombe 126	126
06/11/1974	Tombe 125	125
31/10/1974	Tombe 124	124
30/10/1974	Tombe 123	123

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2025
DELIBERATION N°2025_086

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le

2025


ID : 076-217601087-20251218-2025_086-DE



17/10/1974	Tombe 121	121
05/10/1974	Tombe 122	122
27/09/1974	Tombe 120	120
28/08/1974	Tombe 110	110
23/08/1974	Tombe 109	109
21/08/1974	Tombe 108	108
19/08/1974	Tombe 111	111
13/08/1974	Tombe 107	107
12/08/1974	Tombe 112	112
06/08/1974	Tombe 113	113
26/07/1974	Tombe 118	118
24/07/1974	Tombe 114	114
22/07/1974	Tombe 105	105
17/07/1974	Tombe 115	115
15/07/1974	Tombe 116	116
15/07/1974	Tombe 104	104
04/07/1974	Tombe 103	103
24/06/1974	Tombe 117	117
07/06/1974	Tombe 119	119
30/05/1974	Tombe 96	96
27/05/1974	Tombe 95	95
21/05/1974	Tombe 94	94
15/05/1974	Tombe 98	98
14/05/1974	Tombe 76	76
18/03/1974	Tombe 99	99
12/03/1974	Tombe 91	91
12/02/1974	Tombe 92	92
28/01/1974	Tombe 93	93
25/01/1974	Tombe 100	100
17/01/1974	Tombe 90	90
16/01/1974	Tombe 101	101
10/01/1974	Tombe 89	89
30/11/1973	Tombe 102	102
23/11/1973	Tombe 71	71
24/10/1973	Tombe 72	72
23/10/1973	Tombe 73	73
27/09/1973	Tombe 70	70
08/09/1973	Tombe 69	69
06/09/1973	Tombe 75	75
10/08/1973	Tombe 77	77
27/07/1973	Tombe 79	79
18/07/1973	Tombe 78	78
18/07/1973	Tombe 80	80
17/07/1973	Tombe 81	81
11/07/1973	Tombe 82	82
05/07/1973	Tombe 83	83
02/07/1973	Tombe 84	84
22/06/1973	Tombe 85	85
01/06/1973	Tombe 61	61
28/05/1973	Tombe 51	51
24/02/1973	Tombe 55	55
01/02/1973	Tombe 54	54
30/01/1973	Tombe 53	53

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2025
DELIBERATION N°2025_086

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le 2025
ID : 076-217601087-20251218-2025_086-DE



28/11/1972	Tombe 47	47
04/11/1972	Tombe 48	48
11/09/1972	Tombe 50	50
23/03/1972	Tombe 33	33
01/02/1972	Tombe 16	16

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les marchés et tous actes subséquents relatifs à cette reprise de concession sur le terrain commun, tout document nécessaire à sa mise en œuvre et les éventuels avenants,

PREND ACTE du formalisme par voie d'arrêté du Maire,

PREND ACTE que la commune assurera une communication, notamment par voie d'affichage et publication dans le bulletin municipal, et par courrier à la famille si elle dispose de leurs coordonnées,

PREND ACTE que les matériaux des monuments et les emblèmes funéraires existant sur lesdites concessions qui n'auront pas été enlevés par les ayants-droits avant le 1^{er} avril 2026 seront débarrassés par les soins de la Commune, et deviendront propriété de celle-ci,

AUTORISE, dans le cas où les familles concernées n'auraient pas fait procéder à l'exhumation des restes des défunts avant la reprise de terrains, l'exhumation des restes des personnes inhumées dans le terrain,

PREND ACTE que selon l'état des restes des défunts, il pourra être procédé à leur crémation, ou placement dans un reliquaire, selon les dispositions réglementaires en vigueur,

PREND ACTE que les restes ainsi inhumés seront déposés dans l'ossuaire spécialement aménagé à cet effet dans chaque cimetière communal, que les noms, prénoms, années de naissance et de décès, si elles sont connues, des personnes exhumées des terrains repris, seront consignés dans un registre consultable en mairie.

1 absent : Karen YVAN

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte la présente délibération sur la base du vote auquel il est procédé :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme,

le Maire,

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE
DELIBERATION N°2025_086

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le

2025

ID : 076-217601087-20251218-2025_086-DE

S²LO



Théo PEREZ

Document signé électroniquement

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr